



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

Direction interrégionale
de la mer Méditerranée

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité 2022



Édito



2022 est l'année du retour à la normalité avec la fin de la période COVID. C'est également la mise en place des actions du plan de relance national et du fond d'intervention maritime créés par la ministre de la Mer pour renforcer l'appui national aux projets locaux sur des thématiques stratégiques.

Pour notre administration, 2022 est l'occasion d'un grand renouveau avec la création le 1er mars 2022 de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, suivie de la nomination le 4 juillet 2022 du secrétaire d'État Hervé Berville, chargé à la Mer et rattaché à la 1ère ministre pour une administration pleinement engagée dans des actions interministérielles.

Début 2022 et de manière inattendue, les combats aux frontières de l'Europe et sur la mer Noire, ont ravivé la problématique de la dépendance alimentaire et énergétique et de la nécessité d'une stratégie de renforcement des projets d'énergie marine renouvelable. Un nouvel exercice de planification sera précisément conduit dans le domaine de l'éolien en mer, au-delà de la validation par le 1er ministre des deux parcs offshore en Méditerranée à l'horizon 2030. La nécessité de renforcer cette indépendance énergétique à l'échelle européenne est un accélérateur pour les différents projets de création de biocarburants et d'e-carburants à partir des EMR.

Au-delà des incertitudes, liées au conflit en Ukraine, l'année 2022 a été pour la DIRM, une année très structurante avec : l'arrivée du patrouilleur GYPTIS, qui offre de nouvelles missions de contrôle des pêches, la mise en place de coffres de mouillage destinés à la grande plaisance sur le littoral, la réalisation d'une campagne inédite de contrôle des fumées des navires par drone, la mise en service d'un nouveau navire à passagers à propulsion GNL pour la Corse, la mise en place d'un navire souteur pour l'avitaillement en GNL sur le port de Marseille-Fos, la signature d'une charte pour une activité de croisière plus durable et la préparation



du balisage de la rade de Marseille pour les épreuves de voile des Jeux Olympiques 2022 à Marseille.

De nombreux projets de réorganisation de services de la DIRM ont été lancés : rénovation du CROSS MED, relocalisation du COB de Toulon, réforme de la délivrance du permis de navigation, réorganisation des centres de stockage POLMAR de Sète et Port de Bouc et se poursuivront en 2023.

Pour cette 4ème année consécutive, le rapport d'activité 2022 illustre l'action générale des services et les actions emblématiques réalisées dans l'année. Volontairement synthétique, il a pour ambition d'être un document didactique accessible depuis les sites intranet et internet de la DIRM, pour mettre en avant l'action de l'ensemble des agents dans la coordination des politiques publiques de la mer et du littoral, la surveillance et la sécurité de la navigation, la prévention des pollutions, le développement d'une économie durable des activités maritimes et l'accompagnement des filières professionnelles.

Je vous en souhaite une excellente lecture.



Qui sommes nous ?

La direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est un service déconcentré du ministère chargé de la mer, qui couvre la façade maritime de Méditerranée, incluant 3 régions et 9 départements sur 1 900 km de littoral.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales.

Ses actions les plus significatives, au titre de 2021, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales.

Une ambition et des compétences au service de la mer et du littoral

Coordonner des politiques de la mer et du littoral en lien avec les DREAL et les DDTM, en faveur de la préservation des milieux marins, de la gestion intégrée des zones côtières, de la planification des activités en mer et du développement économique en mer

Permettre le développement durable des activités maritimes

au travers d'un soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines, d'une gestion des ressources marines et d'une régulation des activités maritimes, d'un développement des emplois et des formations professionnelles des gens de mer.

Permettre une navigation maritime en toute sécurité

via la coordination de la surveillance maritime et du sauvetage en mer, un suivi de l'aptitude médicale des gens de mer, la conception et l'entretien de la signalisation maritime, la lutte contre les pollutions marines sur le littoral et le contrôle de la sécurité des navires.

Une zone de compétence étendue

Le siège de la DIRM est à Marseille.

La DIRM comprend des services opérationnels et administratifs qui s'appuient sur un secrétariat général dédié :

- le service des phares et balises Méditerranée (SPBM)
- les centres de sécurité des navires (CSN) d'Occitanie et de PACA Corse
- le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED)
- les centres de stockage POLMAR Terre
- le service de santé des gens de mer
- les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia)
- le service emploi et formation
- le service affaires économiques
- le service réglementation et contrôle
- la vedette régionale de surveillance
- la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral.



3 régions

Occitanie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse

9 départements

Aude
Pyrénées-Orientales
Hérault
Gard
Bouches-du-Rhône
Var
Alpes-Maritimes
Haute-Corse
Corse-du-Sud

1 900 km de littoral

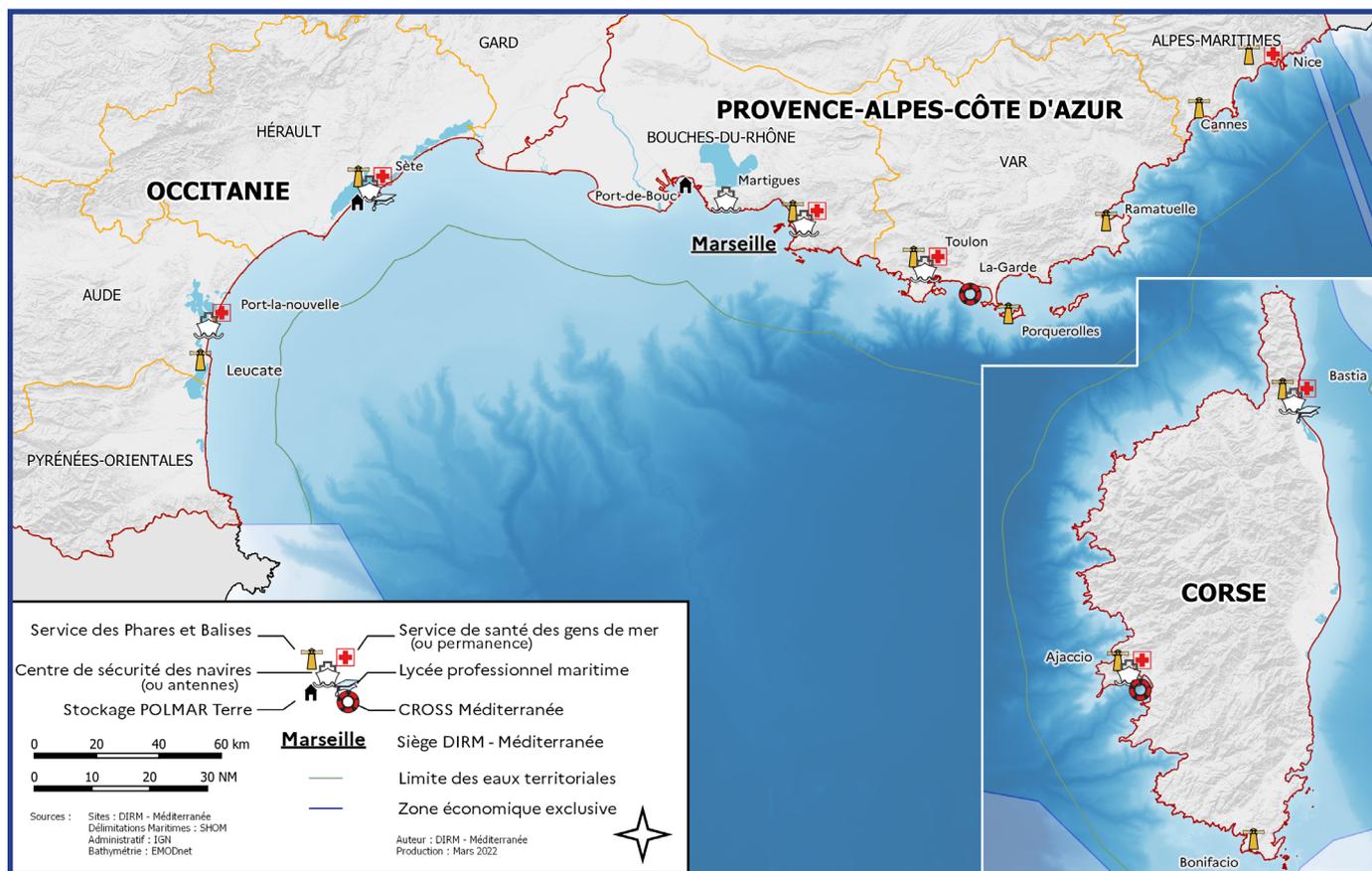
254 agents en gestion

La Mer Méditerranée, c'est moins de **1%** de la surface du globe, pour

10% des espèces marines

1/4 du trafic maritime mondial

Carte des sites de la DIRM Méditerranée



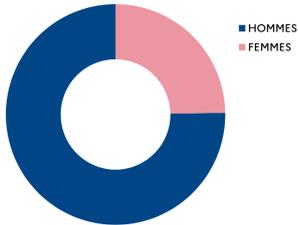
1er janvier 2023

Soutenir l'action des services

Le Secrétariat Général (SG) :

- pilote le budget et la gestion des ressources humaines de la DIRM
- gère l'informatique, les moyens généraux et l'immobilier
- assure le suivi des actions de formation
- pilote la santé, sécurité et conditions de travail
- coordonne la communication des services
- anime le dialogue social

Effectif de la DIRM



répartition hommes/femmes

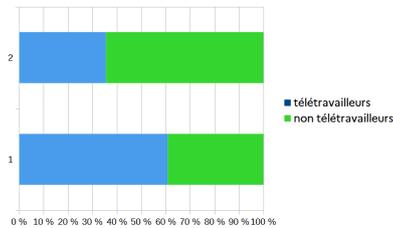


répartition des femmes par catégorie

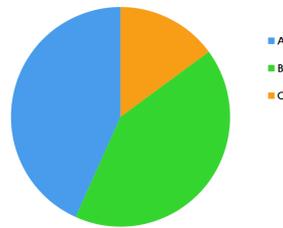


répartition des hommes par catégorie

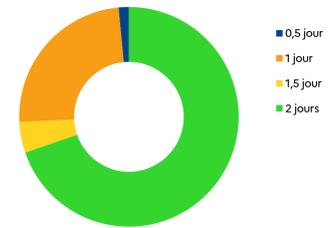
Télétravail à la DIRM



taux brut et taux net des télétravailleurs

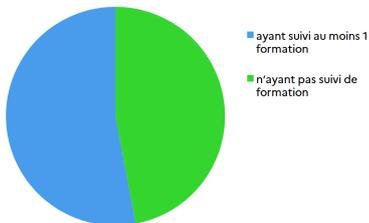


répartition du télétravail par catégorie

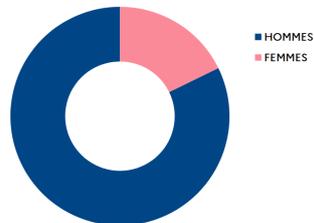


répartition du nombre de jours par semaine par agent

Formation à la DIRM



agents ayant suivi au moins 1 formation

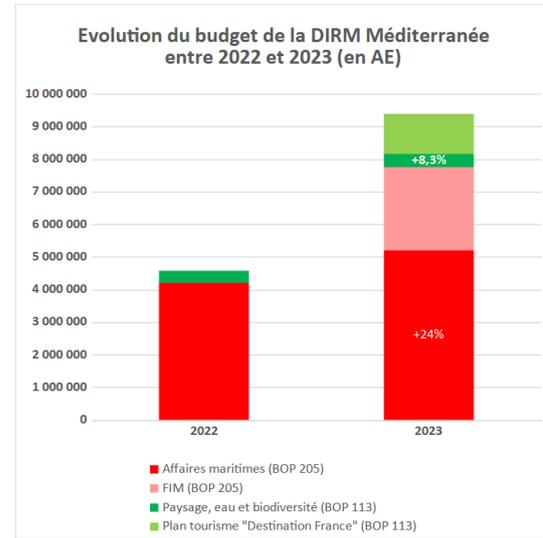
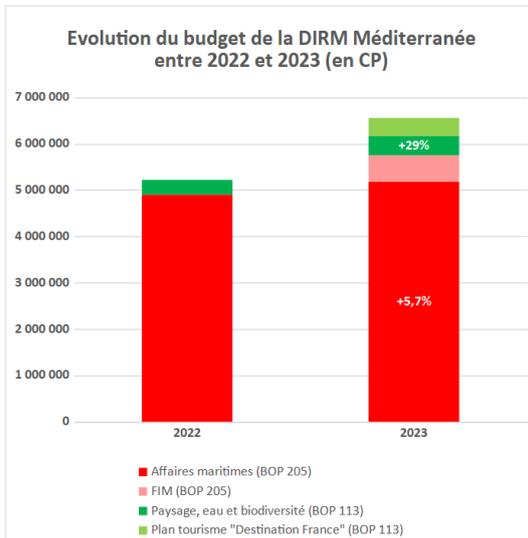


taux genré

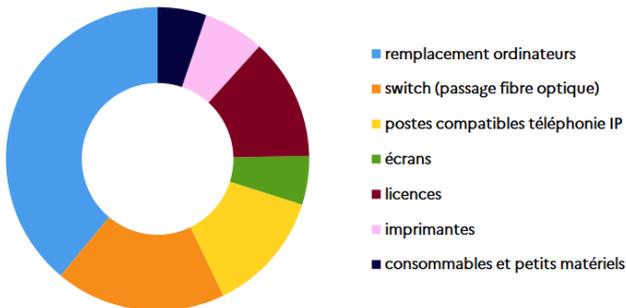


répartition par catégorie

Budget global de la DIRM



Informatique



répartition des dépenses informatiques pour un total de 38 500 €

Au delà de son habituelle mission de soutien aux services, le secrétariat général a conduit en 2022 des actions transversales majeures qui ont fortement mobilisées l'ensemble des agents. Comme par exemple la préparation du baptême du Gyptis au Mucem ou le séminaire annuel de l'encadrement. Le service a été fortement impliqué dans la gestion et le suivi des différents fonds d'investissement (fonds maritime, vert, tourisme...). Cela a nécessité la mise en place d'une véritable ingénierie financière compte tenu des niveaux élevés de subventions (plusieurs millions d'euros). Par ailleurs, il a été en appui des projets immobiliers à forts enjeux pour la DIRM (rénovation du CROSS, relocalisation du centre de balisage de Toulon). Plus que jamais en 2022, le secrétariat général a été au cœur de l'action de la DIRM Med.

Communication



Baptême du
GYPTIS
27 juin 2022



Séminaire
de
l'encadrement
14 déc. 2022

Coordonner les politiques de la mer et du littoral



Début 2022, sous la coordination du service, le plan d'action du DSF a pu être validé par les préfets coordonnateurs. La façade est ainsi entrée dans une nouvelle ère en faveur de l'environnement marin et de l'économie bleue, avec une centaine d'actions qui sont maintenant mises en œuvre, par un réseau important d'acteurs (État, collectivités, professionnels, associations, usagers) et sur une période de 6 ans.

La DIRM et ses partenaires (Cabinet Rouge Vif Territoires, OFB, Agence de l'eau, Régions, Pôle mer) ont organisé, pour la deuxième année consécutive, un forum visant à faciliter les rencontres entre les porteurs de projets d'aménagements pour l'accueil des navires de plaisance et les entreprises privées, en apportant des solutions pratiques aux mouillages écologiques. Le forum a accueilli cette année 180 participants, composé



La mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (MICO) :

- construit le Document stratégique de façade (DSF), outil de transposition de deux directives européennes, en faveur de l'environnement marin et de l'économie bleue
- Pilote la mise en œuvre des actions inscrites dans le DSF
- Pilote les instances de gouvernance et de concertation visant au déploiement et à l'appropriation des politiques publiques maritimes et littorales, à l'échelle de la Méditerranée française
- Contribue au bon déploiement des CPER, France Relance, Fonds d'intervention maritime et Destination France

globalement d'un tiers de représentants de l'État, d'un tiers des représentants des collectivités territoriales, et d'un tiers du monde professionnel de la plaisance. Le forum a réuni 50 % de nouveaux inscrits, ce qui est marque de réussite. Les actes de cette journée, vidéos, annuaire des entreprises, présentations des intervenants sont disponibles sur le site internet de la DIRM.

En appui et en lien avec ces actions, la mission de coordination a piloté la bonne tenue de deux conseils maritimes de façade, de deux commissions administratives de façade, de deux commissions permanentes, de trois commissions spécialisées éolien flottant, de deux conseils scientifiques, de deux commissions spécialisées emploi-formation (avec le service emploi-formation de la DIRM) ainsi que trois comités techniques DSF et de deux "Clubs Med" des services instructeurs. Enfin, la DIRM a piloté le renouvellement complet du Conseil Maritime de Façade (cycles de trois ans) et fait procéder aux élections de la nouvelle commission permanente de ce conseil.

1,6 M€ engagés en faveur de l'environnement marin (**406** k€ sur le BOP 113 et **1,23** M€ sur le plan Destination France)

50% des actions du DSF engagées

180 personnes réunies pour le forum

mouillages, dont la moitié de nouveaux inscrits par rapport au forum 2021

Des avancées significatives en faveur du développement durable en mer

- ▶ Poursuite du projet de déploiement de l'éolien commercial avec concertation post débat public, dialogue concurrentiel et études portées par l'État en partenariat financier avec les collectivités régionales (par exemple, programme d'acquisitions de connaissances sur les impacts sur oiseaux migrateurs et marins – MIGRALION) ;
- ▶ Signature d'une charte en faveur d'une croisière durable par les principaux armateurs des navires de croisière faisant escale dans nos ports ;
- ▶ Déploiement, en partenariat avec l'Ifremer, d'une application smartphone CATCH MACHINE dédiée aux déclarations sur la pêche de loisir ;
- ▶ Pose du cadre de réflexion sur l'artificialisation en mer ;
- ▶ Poursuite des actions coordonnées de sensibilisation à l'environnement marin ;
- ▶ Travaux relatifs à la planification aquacole avec la réalisation par le CEREMA du bilan des Schémas régionaux de développement de l'aquaculture ;
- ▶ Accompagnement des opérations de mouillages écologiques (appel à projets, gestion du plan Destination France) ;
- ▶ Lancement des réflexions sur le bilan de l'économie bleue à l'échelle de la façade : deux réunions de travail en 2022 ont permis d'échanger avec les partenaires intéressés (conseils régionaux, Ifremer, INSEE, DREETS, etc.) et de réfléchir à la feuille de route de mise en œuvre de l'action (périmètre de l'économie bleue, temporalité des bilans, indicateurs à suivre)
- ▶ Signature d'une convention avec le CEREMA afin de réaliser un état des lieux des projets existants de thalassothérapie en Méditerranée, de leurs résultats et leurs impacts environnementaux, ainsi que de proposer des territoires pertinents volontaires, pour développer ces énergies marines renouvelables. L'étude a commencé fin 2022 et se terminera fin 2023.
- ▶ Organisation d'un séminaire avec les membres du conseil scientifique de l'éolien flottant en Méditerranée, afin d'échanger sur les méthodes de travail et les projets en lien avec le conseil.



Soutenir l'activité économique de la filière pêche-aquaculture

Soutien aux filières et aux activités

Mesures d'amortissement de l'impact de la crise Ukraine

Le 16 mars 2022, un plan de résilience économique et sociale a été annoncé pour faire face aux conséquences économiques de la crise en Ukraine. Ce plan comprend un volet dédié aux entreprises de pêche et un volet dédié aux entreprises de conchyliculture dont les conchyliculteurs sont affiliés à l'Engin.

Le service des affaires économiques de la DIRM Méditerranée, a été désigné pour prendre en charge l'instruction des demandes d'aide pour les deux régions de méditerranée continentale. Les entreprises de pêche maritime et d'aquaculture éligibles (145) ont ainsi bénéficié au terme du dispositif de 1 795 000 € d'aides de l'État.

Promotion des métiers de la mer

Le plan de relance a permis de soutenir une campagne de promotion des métiers "de la pêche et de l'aquaculture". Cette campagne comprend un volet territorial qui s'est décliné en action de communication à destination

des journées de promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture au profit de femmes en recherche d'emploi des trois départements littoraux de la région PACA, financé par le volet 3 du plan de relance



Le service des Affaires Economiques (SAE) :

- soutient les filières et les activités
- soutient le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer
- apporte son soutien à la structuration des filières pêche et aquaculture

de publics ciblés. A ce titre, la DIRM MED a bénéficié d'une enveloppe financière de 365 K€.

Des accords de partenariat ont notamment été signés avec les régions Provence et Côte d'Azur et Occitanie sur la mise à disposition d'outils pédagogiques (casques de réalité virtuelle équipés de films promotionnels) l'accompagnement d'actions de sensibilisation et de promotion des métiers de la mer auprès des femmes, au sein des écoles de la deuxième chance ou encore à destination des lycéens

Le Fonds d'Intervention Maritime (FIM)

Un nouveau dispositif d'aides créé par le secrétariat à la mer en 2022 a été mis en place pour accompagner le développement durable des activités maritimes – le Fonds d'intervention maritime (FIM) – doté de 17,5 M€.

Sous la responsabilité de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), La DIRM MED à instruit 15 dossiers pour un montant de 2 454 000 € s'inscrivant sur les trois axes du FIM

- l'Aménagement du littoral en faveur des activités maritimes
- le développement de l'économie bleue et planification
- la formation aux métiers de la mer (thématique III)

Parmi les différents projets méditerranéens, le FIM a permis l'acquisition d'un simulateur passerelle pêche pour le lycée maritime de Bastia, la Création d'un sentier sous-marin à Port-de-Bouc (13) ou le développement d'une application expérimentale à destination des plaisanciers qui souhaitent pratiquer une navigation douce et sécurisée sur l'Etang de Thau et le Lido de Sète à Agde (34).



Construction du navire de formation à propulsion hybride dans le cadre du projet porté par le Lycée de la mer Paul Bousquet lauréat du volet 2 du plan de relance

Soutenir le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer

Mise en œuvre du plan de gestion pluriannuel West Med

L'adoption du règlement (UE) 2019/1022 du Parlement Européen et du conseil du 20 juin 2019 établissant un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale (WESTMED) s'accompagne de mesures de gestion aux conséquences majeures pour le segment de flotte des chalutiers méditerranéens.

Par ce dispositif réglementaire, la commission vise par l'instauration de mesures de conservation contraignantes à restaurer les stocks halieutiques de Méditerranée et notamment ceux du Merlu et du rouget de vase sur le Golfe du lion. L'objectif est d'atteindre au plus tard le 1er janvier 2025, un point de référence (rendement maximal durable - RMD) permettant le déploiement d'une pression de pêche qui ne menace pas les capacités de renouvellement des stocks cibles.

Un objectif de réduction de l'effort de pêche au moyen d'un chalut 40 % d'ici à 2025 a ainsi été retenu. Le plafond de jours alloué au segment chalut est ainsi passé de 11 848 en 2020 à 8 805 en 2023.

L'objectif de réduction de l'effort de pêche s'est accompagné :

- d'un dispositif d'arrêt définitif d'activité de pêche/plan de sortie de flotte (PSF)

La mise en œuvre d'un Plan de Sortie de Flotte dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche a entraîné la destruction des capacités de pêche par le démantèlement de trois navires en 2022 et devrait se poursuivre en 2023 par la destruction de 12 autres unités de production de 18 à 26 m.

Au terme du PSF les capacités du segment de pêche (en unités de production) auront été réduites de 25 %

Sous réserve de la confirmation par les entreprises de leur retrait, le total cumulé des aides publiques mobilisables dans le cadre du PSF, sera de 8.2 M€.

- d'un dispositif d'arrêt temporaire des activités de pêche (AT)

Cette mesure qui s'appuie sur le FEAMP permet de financer un arrêt temporaire des activités de pêche lorsque celui-ci est prévu dans un plan de gestion ou un plan pluriannuel adopté sur la base d'avis scientifiques. WEST MED entre dans ce champ.

L'aide visée est octroyée uniquement aux propriétaires de navires de pêche qui ont travaillé en mer à bord d'un navire de pêche. Toutes les activités de pêche réalisées par le navire et son équipage sont alors suspendues pour la période retenue.

Ce dispositif mis en œuvre localement par la DIRM aura permis de réduire d'environ 10 % le nombre de jours de pêche autorisés du segment chalut en 2022.

Création d'une antenne d'accompagnement socio-professionnel

La DIRM en liaison avec la DDETS 34 et les organisations professionnelles, a mis en place une antenne d'information à l'attention des marins pêcheurs impactés directement ou indirectement par le plan de gestion westmed.

Une conseillère en évolution professionnelle recrutée sur 3 mois a permis d'accompagner 61 professionnels pour préparer l'après PSF : formations complémentaires dans le domaine maritime, reconversion...

Les entretiens personnalisés ont permis

déchargement d'un navire dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sortie de flotte financé par le FEAMP



d'informer les marins sur les métiers porteurs et le marché de l'emploi mais aussi d'apporter des conseils en matière de recherche d'emploi.

Concernant les titres professionnels, 17 marins ont déjà été informés des démarches nécessaires pour invalider ou activer leurs titres professionnels :

5 marins se sont déjà mis en conformité ou ont entamé les démarches en liaison avec la cellule d'accompagnement pour le faire.

Structuration des filières pêche et aquaculture

Soutien des politiques régionales de développement des filières pêche et aquaculture

► Conchyliculture

La DIRM MED a apporté son concours aux travaux du Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée (CRCM) dans le cadre du contrat de filière signé en 2021.

Par son action elle a contribué à la mobilisation des crédits État sur 16 projets structurant pour la profession, de l'élaboration d'un guide à installation dans le secteur conchylicole à l'étude d'opportunité sur la création de sites de mise à l'abri de coquillages.

L'État aura contribué à hauteur de 34 % des aides publiques mobilisées en 2022 dans le cadre du contrat de filière pour un montant de 844 135,49 €.

► Pêche

La DIRM a participé en 2022 aux travaux préparatoires du projet de la stratégie régionale pour la filière pêche, initiés par le CRPMEM Occitanie. Présente au sein du comité de

pilotage et lors des ateliers de travail, la DIRM a contribué par son expertise technique à l'élaboration des axes stratégiques.

2022 Année électorale pour la conchyliculture et la pêche

Au titre de son rôle de tutelle sur les organisations professionnelles du secteur de la pêche et de la conchyliculture, la DIRM a supervisée pour le compte de la préfecture de région le bon déroulement des élections professionnelles.

Le conseil du CRC, a été renouvelé en 2022 conformément à l'article R.912-123 du CRPM. Patrice Lafont a été réélu le 15 mars 2022 pour 4 ans à la tête du Comité régional de conchyliculture de Méditerranée.

Le 27 avril 2022 ont eu lieu les élections professionnelles du Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRPMEM). Les CRPMEM sont les chambres consulaires des pêcheurs : ils ont pour mission de défendre et promouvoir les intérêts de la filière pêche et aquaculture.

M. Bernard Pérez a été réélu à la présidence du comité régional des pêches Occitanie. En Paca, Christine Poncharreau a été élue présidente du comité régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Assurer une gestion durable de la filière pêche

Le service réglementation et contrôle (SRC) :

- réglemente la pêche professionnelle et de loisir, au niveau régional, afin de préserver les ressources halieutiques et d'encadrer la cohabitation des activités
- assure la délivrance des autorisations de pêche (professionnelles et de loisir) et le suivi de l'activité réelle des navires de pêche au regard du temps d'embarquement
- coordonne la politique de contrôle des pêches maritimes (élaboration, pilotage et suivi des plans régionaux de contrôle des pêches)
- assure le suivi du plan de surveillance et contrôle de l'environnement marin sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade

Dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques, la DIRM intervient dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de la protection de la ressource halieutique.

Ainsi, suite à la défaillance du comité régional des pêches et des élevages marins PACA, la DIRM a délivré en urgence des autorisations de pêche professionnelle des oursins en scaphandre autonome pour le département des Bouches du Rhône.

Par ailleurs, la DIRM apporte également son appui aux deux autres comités régionaux des pêches maritime de la façade, notamment pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifique dont disposent ces organismes.

En outre, **770 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelle ont été instruites et délivrées par la DIRM.**

276 autorisations régionales de pêche professionnelles

1314 autorisations régionales de pêche de loisir en aires marines protégées

Pour la seule pêche de loisir du thon rouge, le nombre d'autorisations saisies et instruites par le service s'élève à 455. Pour cette espèce, la DIRM a également validé **9 870 autorisations** sur un total de 16 868 autorisations au niveau national.

Au titre de la coordination de la police des pêches, 11340 contrôles de la pêche professionnelle ont été comptabilisés en 2022 en Méditerranée (en mer et au débarquement-source CNSP). La part des moyens ministériels coordonnés par la DIRM (vedette régionale MAUVE et moyens des DDTM) ont représenté la moitié des contrôles réalisés (57%).

Parallèlement aux missions prioritaires de lutte contre le chalutage en zone côtière (3 milles),



Le patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS

de la répression de la commercialisation de captures sous tailles et de la pêche illégale du thon rouge et de l'espadon en matière de pêche maritime, suite à l'entrée en vigueur du plan de gestion "west med", la DIRM a poursuivi la mobilisation de l'ensemble des outils et moyens de l'État, et en priorité le patrouilleur des affaires maritimes GYPTIS opérationnel en Méditerranée depuis le mois de mai, pour assurer tout particulièrement la surveillance et le contrôle des deux zones de fermetures spatio-temporelle dans le golfe du Lion.

En application de sa politique de répression des infractions à la pêche, la DIRM a été amenée, sur proposition des DDTM, à prononcer 30 sanctions administratives en matière de pêches maritimes ainsi qu'en matière de cultures marines. Le montant cumulé de ces amendes s'élève à 17100 €.

En outre, les sanctions administratives peuvent donner lieu à l'attribution de points de pénalité en matière de pêche maritime professionnelle (dispositif mis en œuvre depuis janvier 2016). Ainsi, le dispositif de permis à points a donné lieu à 38 points de pénalité en matière de pêche professionnelle (+15%) au sens de la réglementation européenne.

La mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin s'est traduite en 2022 par un total de 951 missions dont 303 missions de surveillance et 648 missions avec contrôle(s). Au cours des 648 missions avec contrôles; un total de 2611 contrôles ont été réalisés. Les moyens du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes concourent à une grande partie de cet effort de contrôle source CACEM).

Certifier les marins et encadrer la formation professionnelle

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agréé et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (30 centres agréés en 2022 en Méditerranée). Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'École Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Elle se matérialise également par la formation continue des marins actifs, délivrée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer. En 2022, la DIRM Méditerranée a instruit en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, 50 nouvelles demandes d'agrément sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le ministère de la transition écologique et solidaire.

En 2022, la DIRM Méditerranée a délivré 12 644 titres de formations professionnelles. Ce nombre confirme le niveau élevé de délivrance de titres, consécutif à la mise en œuvre par la

Le service emploi-formation (SEF) :

- assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime
- effectue le suivi de l'emploi maritime
- instruit des demandes d'agrément des centres de formation
- instruit les demandes de titres de formation professionnelle des marins français et de reconnaissance des brevets des marins étrangers
- consolide la mise en œuvre de la réforme de l'organisation des examens maritimes
- assure le contrôle de 4 centres de formation agréés
- assure le rôle d'autorité académique sur les deux lycées maritimes de Sète et Bastia
- travaille à la mise en place d'outils permettant de mieux connaître et suivre les besoins du marché de l'emploi maritime et à mieux valoriser les métiers de la mer

France de mesures prises par l'organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010). La DIRM a également délivré 88 visas de reconnaissance de titres étrangers. En outre, la DIRM a instruit 25 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 186 demandes de dérogations.

Le service emploi formation a organisé 7 commissions de validation des examens pour 1068 élèves en formation continue et 123 sessions de formation validées.

Le service emploi-formation a pu réaliser trois audits de centre de formation, permettant de vérifier le respect des agréments délivrés. Ces trois contrôles ont fait l'objet d'un rapport

détaillé transmis à chacun des centres de formation, dans une optique d'amélioration de la qualité des formations dispensées et d'homogénéisation entre centres de formation.

30 centres de formation
50 nouvelles demandes d'agrément de formation maritime
12 644 titres de formations professionnelles délivrés
7 commissions de validation des examens pour **1 068** élèves en formation continue et **123** sessions de formation validées.
3 audits de centre de formation



commission
de validation

Développer la formation maritime

Les lycées maritimes de Sète et de Bastia :

- assurent les formations initiale (CAP, BEP, BAC, BTS) et continue des élèves dans le respect des objectifs
- renforcent et développent de nouvelles formations en lien avec les besoins (amarrage et mouillage, simulateur machine)
- sont certifiés "QUALIOPI"
- s'équipent de deux navires-école au Plan de Relance

En Corse

Le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia a accueilli à la rentrée scolaire 2022-2023 : 143 élèves (7 filles et 136 garçons), dont 63 internes, 37 demi-pensionnaires et 43 externes, répartis dans les 12 classes des différentes filières (CGEM Commerce, Pêche et Electromécanicien de marine) du CAP au BTS.

Réalisation des objectifs de service 2022

► **Organisation des examens de la session 2022 en mettant en œuvre les nouveaux référentiels des classes de Terminale et le nouveau règlement d'examen**

Tous les enseignants et les personnels de la Vie Scolaire ont été informés, dès la rentrée scolaire, des nouvelles conditions d'organisation des examens. Des réunions ont eu lieu afin de définir, notamment, le rôle des enseignants devant faire passer les nouvelles épreuves ponctuelles pratiques.

► **Organisation de la première année du BTS PGEM**

Un nouvel enseignant « navigation » a été

86.36 % de réussite (CAP et BAC)

110 sessions de formation continue réalisées

623 stagiaires formés en formation continue

37 261 heures de formation continue réalisées

468 368 € de chiffre d'affaires en formation continue

recruté pour compléter l'effectif enseignant en BTS. Les emplois du temps des professeurs ont été élaborés afin de prendre en compte toutes les heures d'enseignement prévues en BTS.

► **Relocalisation temporaire des ateliers du lycée durant la phase de consolidation du bâtiment existant des ateliers avant travaux de surélévation**

Le lycée maritime de Bastia a signé une convention tripartite (Collectivité de Corse, mairie de Bastia, lycée maritime) qui autorise l'occupation du Bastion Sud de la Citadelle par le lycée.

Les deux bâtiments de cet espace de relocalisation seront rénovés et équipés de

façon à permettre le transfert des machines-outils opérationnelles à la rentrée scolaire 2023.

► **Portage de la construction du nouveau navire de formation**

Lauréat, après avoir candidaté en avril 2021 sur un appel à projet de FranceAgriMer, le lycée maritime de Bastia a ensuite procédé à un appel d'offres pour la construction de son navire-école "Zéro émission". C'est un consortium d'entreprises qui a été retenu.

Le projet a obtenu un financement dans le cadre du Plan de Relance, à hauteur de 4 000 000 d'euros.

La coque du navire est en cours de réalisation par le chantier naval.



Projets et réalisations du lycée maritime de Bastia pour 2023

Travaux de surélévation du bâtiment abritant les ateliers



Il débuteront à l'été 2023, ils permettront d'accroître les espaces pédagogiques et techniques.

Aux 2 972 m² existants s'ajouteront 441 m². Le lycée comptera donc au total 30 salles de classes, ateliers et salles techniques. Les travaux sont financés par la Collectivité de Corse à hauteur de 6 000 000 €.

Installation d'un simulateur machine



Il intégrera la Haute Tension électrique et le GNL : 462 000 € (financement : Collectivité de Corse)

Création d'un centre de sécurité maritime



3 000 000 € (financement : Collectivité de Corse)

Travaux de transformation en internat d'un bâtiment extérieur au lycée

3 500 000 € (financement : Collectivité de Corse)

Équipement d'un moteur tournant 250 kW

65 000 € (financement : Collectivité de Corse)

Construction d'un navire-école "zéro émission" fonctionnant à l'hydrogène

4 000 000 € (financement : Plan de Relance). Livraison en avril 2024 au plus tard.

Projet d'acquisition d'un simulateur pêche



180 000 € (financement : Fonds d'Intervention Maritime)

En Occitanie

Le lycée de la Mer Paul Bousquet de Sète a accueilli 265 élèves dont 24 filles pour 138 internes répartis en 18 sections soit 16 classes. Son CFA compte 35 apprentis alors que son pôle de formation maritime a formé plus de 500 stagiaires sur l'année 2022.

► Une nouvelle unité d'incendie

Par son application scrupuleuse des préconisations de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) le Lycée de la Mer a toujours été un précurseur reconnu dans la formation sur la sécurité maritime par les grands armements français. Il était le premier à se doter en 2005 d'une structure spécifique dédiée aux exercices de lutte contre l'incendie, Formation de base et Qualification avancée (FBLI et QALI).

Cette structure composée de deux containers de type "Equivalent Vingt Pieds" (EVP) a été intensément exploitée depuis dans le cadre des formations initiales ou de revalidation conformes à la convention internationale "Standards of Training, Certification and Watchkeeping" (STCW) pour atteindre près de 40 sessions par an.

Dans le but de satisfaire le niveau comme la fréquence des formations mais aussi pour anticiper les améliorations des standards internationaux, l'établissement devait se doter rapidement d'un nouvel outil évolutif toujours réalisé au moyen de containers maritimes.



Lancé en mai 2021, le marché de l'ordre de 220 000 euros et cofinancé par la Région OCCITANIE, a été attribué à la société RESOTAINER. Les contraintes rencontrées à bord d'un navire (étroitesse des coursives, passage par trou d'homme, accès spécifiques, sensations de chaleur, les problèmes liés à la fumée, le stress lors d'une intervention sur un départ de feu, l'encombrement chargé, tuyauteries sol et plafond, passages de portes étanches, etc.) ont nécessité une attention



particulière afin de favoriser un rendu plus fidèle sur une superficie accrue.

Ce nouveau caisson permet ainsi de mettre en situation les différents apprenants, dans des conditions les plus proches du réel. Il dispose de tous les éléments didactiques liés à la formation tels qu'alarme incendie, poste de sécurité incendie, système de désenfumage, porte de secours, alerte incendie, Robinet d'Incendie Armé (RIA), matériel pédagogique, gestion sonore, etc. Le container offre différents parcours (parois modulaires et maquette de simulation mobile) afin de varier en permanence les scénarios.

Tout le panel dévolu à la sécurité des intervenants et à la préservation de cette structure est présent avec notamment la détection de gaz, la gestion des températures, le désenfumage des compartiments d'exercices concernés, la ventilation et les coups de poings d'arrêt d'urgence.

► Un nouveau simulateur de navigation

Acquis au début des années 2000, le simulateur navigation de l'établissement ne pouvait plus être actualisé en raison de l'obsolescence des supports informatiques. Cofinancé par la Région Occitanie et le Lycée de la Mer pour un montant de 280 000 euros, le nouveau simulateur Wärtsilä a été livré en

novembre 2022.

Cette acquisition répond à toutes les exigences maritimes internationales (OMI, Det Norske Veritas - Germanischer Lloyd (DNV-GL), STCW 2010) comme à la législation française en vigueur



pour 5 à 8 élèves.

Chaque poste élève est doté des équipements (Radio norme GMDSS (Global Maritime Distress and Safety System), RADAR/ARPA, ECDIS, AIS (Automatic Identification System), DGPS (Differential Global Positioning System), loch Doppler, sondeur, pilote automatique, interface de conduite du navire, système de visualisation) interconnectés, compatibles et conformes aux recommandations OMI en vigueur.

De manière complémentaire, le poste professeur

comprend 2 écrans dédiés à la préparation et gestion des exercices, 1 écran de "Visualisation 3D" Vue d'oiseau, 1 Ecran de contrôle et gestion du simulateur, 1 PC dédié "Navigation" et "Exercice", 1 PC pour la Visualisation et 1 Combiné radio avec support + 1 Set de haut-parleurs + 1 casque avec micro.

L'enseignant peut ainsi superviser l'exercice, surveiller les navires élèves, ajouter de nouveaux objets (navires, hélicoptères, etc.), contrôler le trafic, le son et les signaux de navigation, les remorqueurs, les amarres, les défaillances des navires élèves, de leurs alarmes, les ancres ou encore les paramètres environnementaux (heure de la journée, vent, courant, profondeur, vagues, pluie, brouillard, etc.).



Vérifier l'aptitude et participer à la formation des marins

Les visites médicales d'aptitude

Les différentes antennes de Méditerranée ont réussi à traiter un nombre de visites médicales dépassant légèrement celui de 2021 avec 9 661 visites contre 9 606 en 2021.

7990 tests de dépistage urinaire des substances psycho-actives ont été pratiqués. 309 se sont révélés positifs – 3,9 % - soit une légère hausse par rapport à 2021 où sur les 6402 tests réalisés 3,4 % s'étaient avérés positifs. Le nombre de tests réalisés a progressé proportionnellement au nombre de marins reçus.

Malgré tous les efforts déployés dans la sensibilisation des marins et le dépistage mis en place aucune baisse n'est constatée, la progression de la consommation des SPA semble au contraire se poursuivre.

27 personnes ont pu bénéficier d'un test de la lanterne de BEYNE

Ce test permet d'évaluer les capacités des personnes atteintes de daltonisme. Le site de Marseille est le seul site pouvant encore proposer cet examen. C'est donc sur Marseille que les candidats et marins atteints de troubles de la vision chromatique sont testés.

27 personnes ont pu être testées, 5 sont restées classées SPC niveau 3 (erreurs aux deux épreuves - tables et feux).

Le collège médical maritime en Méditerranée (CMM Méditerranée)

C'est l'instance de validation des inaptitudes définitives et de recours des décisions des médecins du SSGM, il siège une fois par mois excepté les mois de juillet et août.

89 dossiers de marins ont été examinés (68 en

Le service de santé des gens de mer (SSGM) :

- assure les visites d'aptitude médicale des marins
- organise les réunions du collège médical maritime de Méditerranée (CMM)
- participe aux sessions de formation médicale dispensées par les centres de formation
- participe aux commissions de visite annuelle des navires du pavillon



2021), soit une hausse de 30,8% par rapport à 2021.

- 14 dossiers ont été ajournés, dont 1 à la demande de l'intéressé
- 48 avis d'inaptitude ont été rendus
- 8 avis d'aptitude sans restriction ont été rendus
- 19 avis d'aptitude avec restrictions ont été rendus
- 37 intéressés étaient présents, 51 ne l'étaient pas
- l'avis du médecin instructeur a été suivi pour tous les cas
- 4 dossiers faisaient suite à un recours après avis d'un précédent CMM
- 9 rendus d'aptitude l'ont été en dérogation à l'arrêté du 03 août 2017 modifié

Les actions de prévention

7 dossiers ont été étudiés en réunion de PDP, 5 ont été déclarés inaptes à la navigation.

Le SSGM participe aux visites des navires, en tant que membre de droit d'une commission de visite d'un navire du pavillon.

25 visites de navires ont été réalisées, dont 5 en déplacement à l'étranger. L'activité s'est stabilisée après la forte augmentation de l'année dernière, qui faisait suite à des changements survenus dans la réglementation des navires.

Une réunion de Prévention de la Désinsertion Professionnelle a été organisée, le 20 septembre, en visioconférence.

Elle s'est tenue en présence des assistantes sociales du Service Social Maritime (régions PACA et Occitanie), de deux médecins de l'ENIM, du médecin des gens de mer de Sète et du médecin interrégional. Au cours de cette session, 7 dossiers ont été étudiés. 5 marins devaient être accompagnés dans une décision d'inaptitude.

Enseignement

Au cours de l'année 2022, le SSGM de Méditerranée a délivré 264 heures de cours au bénéfice des élèves des différents organismes de formation, qu'ils soient publics ou privés.

Le SSGM a pu accueillir et encadrer 2 internes en médecine du travail.

Un des médecins du SSGM de Marseille a également dispensé 3h30 de cours, relatives aux activités professionnelles maritimes, au bénéfice des internes en médecine du travail. Depuis le départ du médecin de Brest, l'antenne de Marseille est la seule à poursuivre cette collaboration avec la faculté de médecine pour la formation des internes en médecine du travail.

En collaboration avec le service emploi-formation de la DIRM, le SSGM a participé à l'évaluation de 11 dossiers d'agrément pour la délivrance de formations médicales maritimes, déposés par des organismes privés.

Coordonner la surveillance de la navigation et le sauvetage en mer

Le CROSS Méditerranée (CROSS MED) :

- coordonne les missions de sauvetage en mer dans sa zone de compétence
- coordonne la surveillance de la navigation notamment dans les zones du canal de Corse et des bouches de Bonifacio
- consolide le quart SURNAV
- coordonne les missions de surveillance des pollutions maritimes
- participe au suivi des demandes mouillages dans les eaux territoriales
- diffuse les informations nautiques et météorologiques aux navigateurs
- relaye les mesures sanitaires mises en place par l'État pour l'accueil des navires

Compétent sur la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED, service de la DIRM implanté sur la commune de La Garde (Var) pour le centre principal et d'Ajaccio (Corse du Sud) pour le centre secondaire, assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, la recherche et le sauvetage en mer ainsi que la surveillance de la navigation maritime.

Après une année 2021 qui avait marqué une évolution très significative sur l'ensemble des missions du CROSS (après une rupture en termes de charge opérationnelle en 2020), l'année 2022 se caractérise par une stabilisation de l'activité opérationnelle dans le domaine de la SECMAR et un retour à la normale de l'activité SURNAV (fin de la crise sanitaire).

En matière d'assistance et de sauvetage en mer, l'activité du CROSS a été légèrement supérieure à ce qu'elle a été en 2021, avec 4230 affaires coordonnées (contre 4154 en 2021 (+1,8%) et 3324 en 2020). L'activité s'est caractérisée par une activité très dense sur les ailes de saison et une période estivale stable par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes assistées ou secourues est cette année de 9880 personnes, plaisanciers ou pratiquants de loisirs nautiques à plus de 90%. Ce constat doit néanmoins être mis en perspective de la journée inédite qu'a connu le CROSS



le 18 août, avec la survenue, en Corse, d'un phénomène météorologique orageux d'une extrême intensité. Cette journée a été exceptionnelle, comptant plus de 60 opérations en cours simultanément, dans chacun des deux centres, ceci sur une durée de plus de 8 heures consécutives. Jamais les CROSS Corse et La Garde n'avaient atteint

un tel volume d'opérations journalières : 110 opérations retenues après recoupement pour un total de 198 dossiers ouverts.

La surveillance de la navigation est quand à elle marquée cette année par un retour du trafic maritime équivalent à celui de la période antérieure à la crise sanitaire de 2020.

Les demandes de mouillage de navires à passagers ont considérablement augmenté (+ 183 % par rapport à 2021) avec la reprise normale des lignes de ferry, de la plaisance et principalement le retour de la croisière sur l'ensemble des côtes méditerranéennes. En 2022, le CROSS a ainsi suivi 456 mouillages de paquebots (dont 100 en Corse) contre 170 en 2021 (+168%) et 982 mouillages de yachts de grande plaisance contre 774 en 2021 (+ 26,8 %). La crise sanitaire avait mis un réel coup d'arrêt à cette activité mais cette dernière notamment pour la croisière reprend son cours normal après 2 années difficiles.

Le trafic reprenant normalement avec l'arrêt des restrictions sanitaires, le nombre d'opération de suivi des navires en avarie ou maintenance s'accroît logiquement (+ 36 % - 63 navires) tout comme l'année précédente. Cette hausse s'explique également par le renforcement de la mission SURNAV au sein du CROSS, avec notamment la mise en place d'un personnel de quart dédié à la surveillance du trafic maritime en heure ouvrable.

De même, le trafic dans le canal de Corse est en hausse de 23,8 % (14090 navires en 2022 contre 11377 en 2021) par rapport à 2021 avec la reprise du trafic commercial mondial.

Seul le trafic dans les bouches de Bonifacio est en baisse en 2022 de - 11,7 % (4916 navires en 2022 contre 5570 en 2021), ainsi que le nombre de dérives volontaires qui diminue de 1,75 % et les demandes de mouillage des navires de commerce autre que croisière (-6,7%).

Le CROSS MED a enfin assuré la diffusion, pour Météo France, de 109 786 vacations de bulletins météorologiques côtiers réguliers (Centre secondaire d'Aspretto compris), 50 798 bulletins météorologiques côtiers spéciaux (Aspretto compris), 2 135 bulletins "large" réguliers et 1 114 bulletins "large" spéciaux – les bulletins dits "spéciaux" correspondant à des conditions météorologiques difficiles (vents supérieurs à force 7 Beaufort pour la côte et 8 Beaufort pour le large). En 2022, le CROSS MED a poursuivi la diffusion des bulletins météorologiques côte spéciaux en anglais, débutée à titre expérimental à l'été 2021 et



rendue pérenne début 2022.

En sus de son activité opérationnelle, le CROSS a poursuivi cette année les chantiers dimensionnants déjà engagés, au rang desquels notamment :

- la conduite de ses travaux d'expérimentation des outils de surveillance de la navigation, ainsi que de participation au développement et au paramétrage des futurs systèmes métiers "SURNAV" dont il doit être prochainement équipé ;

- à la faveur du plan de relance, la formalisation du projet de modernisation et d'extension du plateau opérationnel du centre principal, dont les travaux débuteront en 2023, avec l'intégration d'un espace dédié de gestion d'intervention ORSEC Maritime.

115 000 km² de surface maritime sous la compétence du CROSS Méditerranée
4 230 affaires d'assistance et de sauvetage en mer
9 880 personnes assistées ou secourues, plaisanciers ou pratiquants de loisirs nautiques à plus de **90%**
+183% de demandes de mouillage de navires par rapport à 2021

Garantir le fonctionnement de la signalisation maritime

Le service des phares et balises de Méditerranée (SPBM) :

- maintient les aides à la navigation
- participe à la démarche nationale de modernisation des Affaires Maritimes
- valorise et promeut le patrimoine maritime
- maintient l'entretien et la disponibilité opérationnelle des moyens de lutte contre les pollutions maritimes des centres POLMAR terre

Maintenir les aides à la navigation maritime

En 2022, le taux de disponibilité des 1169 aides à la navigation maritime (ANM) a été de 91 % (données SYSSI à ce jour non fiabilisées). Concernant l'information nautique sur l'état de ces ANM, 235 avis aux navigateurs ont été émis par le service pour 218 interventions.

En fin d'année 2022 des travaux de balisage dans la baie d'Aspretto ont été entrepris pour matérialiser la zone d'interdiction de navigation de la base navale. Compte tenu de la présence de posidonie, la pose

de corps morts a été écartée au profit d'un système d'accroche avec des vis à sable ancrées au fond par les plongeurs de l'Armement des Phares et Balises. La pose définitive des bouées interviendra au tout début de l'année 2023

En parallèle, des opérations de restauration menées en régie ou pilotées directement par les centres de balisage opérationnels (COB) du SPB, cinq opérations d'investissement structurantes ont été menées en 2022 pour un budget total d'environ 400 k€ engagés (pluriannuel). Parmi ces opérations,

la réfection de la calade et du mur de soutènement du Phare du Grand Rouveau sur l'île des Embiez a été menée à son terme.

L'opération de restauration de la lanterne du phare de la Giraglia et de son soubassement, conduite par le Bureau du Pilotage et du Support Technique, s'est poursuivie en 2022 avec la réalisation des études d'avant-projet qui ont permis d'affiner le montant de l'opération en prenant en compte les divers enjeux du site (environnementaux, patrimoniaux, techniques liés à la nature des travaux à réaliser et aux contraintes d'accès et d'acheminement des matériaux par hélicoptère).

En termes d'instruction de dossiers de demande de balisage, la DIRM Méditerranée comptabilise en 2022, 28 % des demandes nationales de balisage avec 15 dossiers suivis.

Valoriser et promouvoir le patrimoine maritime

L'actualité 2022 du Service des Phares et Balises a consisté à la mise en place d'une nouvelle procédure permettant de cadrer les nombreuses demandes de mise à disposition du patrimoine bâti du service faites par des tiers.

Par ailleurs, le SPB a fait don à une commune des Pyrénées-Orientales de deux balises réformées afin de contribuer à une mise en valeur paysagère en entrée de ville.

Concernant les phares transférés au Conservatoire du Littoral, les travaux



permettant l'ouverture au public en 2023 de celui de l'Espiguette ont bien avancé tandis que la convention de transfert de la Garoupe a été signée en 2022 permettant d'accélérer le calendrier d'ouverture au public. À court terme, ce sont cinq phares de Méditerranée qui seront accessibles au public : Cap Béar (Port-Vendres), Espiguette (Le Grau du Roi), la Garoupe (Antibes), la Pietra (Île-Rousse) et la Madonetta (Bonifacio), venant s'ajouter au phare actuellement visitable du Môle St Louis à Sète et à celui de Senetosa ouvert au public en tant que gîte d'étape.

Enfin, les 11, 12 et 13 octobre se sont tenues les traditionnelles "journées des Phares" à Penmarc'h (Finistère), moments de rencontres et d'échanges, rassemblant les gestionnaires de phares ouverts au public et divers acteurs institutionnels et auquel a participé le SPB Méditerranée. Après les Journées des Phares 2021 qui se sont tenues à Port-Vendres, cet événement reviendra sur la façade méditerranéenne en 2023, sur le site de l'Espiguette.

1 169 aides à la navigation maritime (ANM)

91% taux de disponibilité des ANM

5 opérations d'investissement structurantes, pour un budget de **400 000 €** engagés (pluriannuel)

15 dossiers d'instruction balisage déposés soit

28% l'ensemble des DIRM

Le phare du Grand Rouveau est situé sur l'île du même nom qui fait partie de l'archipel des Embiez sur la commune de Six-Fours-Les-Plages.

Construit à l'origine pour permettre le contournement des îles des Embiez et rejoindre le port de guerre de Toulon, le phare balise aujourd'hui l'accès aux ports de Bandol, Sanary et Six-Fours.

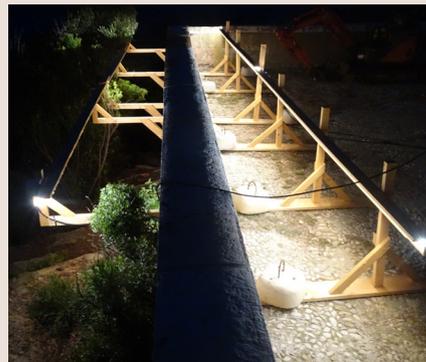
Achévé en 1863 sur les plans de Léonce Reynaud, ce phare est inscrit au titre des monuments historiques depuis 2012. Ce classement concerne l'ensemble du phare y compris la terrasse en calade et les murs l'entourant. L'île du Grand Rouveau, située en zone Natura 2000, appartient au Conservatoire du Littoral.

La toiture a été rénovée en 2015 mettant le bâtiment hors d'eau, les enduits intérieurs de la tour ont été refaits en 2019 et une partie du bâtiment rénovée en 2020 (boiserie et enduit à la chaux). Lors du diagnostic effectué en 2013, il avait été noté un affaissement de la terrasse en calade ainsi qu'une fissuration importante des murs de soutènement (baisse de 10 cm en moyenne sur 145 m²).

Cet affaissement a obstrué le trop plein d'évacuation du système de collecte des eaux pluviales accélérant la dégradation du mur de soutènement qui laissait craindre un effondrement du mur et d'une partie de la terrasse.

L'opération s'est déroulée via les étapes suivantes :

- déplacement des phylloctyles, geckos menacés et protégés ayant colonisé les fissures du mur,
- démontage de la calade,
- reconstruction de la canalisation du trop plein de la cuve de récupération des eaux pluviales,
- réparation et confortement des murs de soutènement,
- reprise des évacuations des eaux pluviales,
- remise à hauteur de la terrasse et repose de la calade.





Protéger
le Phyllodactyle d'Europe

Mesure de restauration en cours

de l'île du Grand Rouveau

La Direction Interrégionale de la mer Méditerranée et son service Phare et Balises entreprennent actuellement la rénovation de la calade et d'une partie du mur d'enceinte du phare de l'île du Grand Rouveau.

Mais leurs brèches et fissures abritent un habitant singulier : le Phyllodactyle d'Europe.

Un protocole de protection de ce petit lézard emblématique est donc déployé durant les travaux !

Le Phyllodactyle d'Europe est un gecko emblématiques des petites îles et îlots de Méditerranée. Il est protégé à l'échelle nationale et internationale, considéré comme « En Danger » sur la liste rouge des amphibiens et reptiles de la région Sud.

Espèce nocturne, elle passe ses journées cachée dans les anfractuosités rocheuses et fissures murales. Une problématique prise en compte dans les travaux de restauration menés, qui doivent éviter au maximum le dérangement de cette population.



Action

L'activité des Phyllodactyles d'Europe, exclusivement nocturne, est fortement influencée par l'éclairage de leur habitat. Une fois le soleil couché et les éclairages artificiels éteints, les lézards quittent leurs abris pour vaquer à leurs occupations quotidiennes.

Le protocole de protection consiste à éclairer les zones concernées par les travaux à la nuit tombée - à l'aide de guirlandes LED - et ainsi créer un environnement moins accueillant pour les Phyllodactyles. Ces derniers se déplaceront naturellement vers des zones non-éclairées et plus sombres, pour s'y établir aussi durant la journée.

Des gîtes artificiels ont d'ailleurs été construits en périphéries, afin d'accueillir les Phyllodactyles qu'ils souhaitent !

Cette action débutera avant le commencement et durant toute durée des travaux, afin de garantir un déménagement en douceur de ces habitants.

Merci de ne pas toucher aux installations lumineuses.



Pour toutes questions, contactez l'Initiative PIM : m.thevenet@initiative-pim.org

Assurer la disponibilité du matériel POLMAR Terre

L'année 2022 a été une année complémentaire de préparation de la réforme des centres de stockage POLMAR Terre. Le Pôle National d'Expertise a finalisé le scénario de redéploiement dont la validation est imminente au niveau de la DGAMPA.

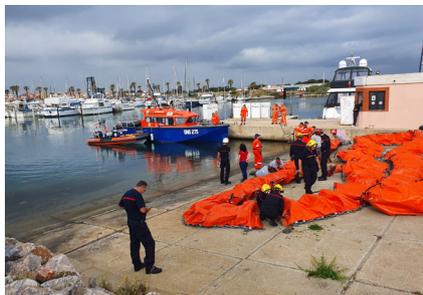
Concernant les deux centres POLMAR Terre de la façade continentale (Port de Bouc et Sète), le scénario retenu conduirait à une fermeture du centre de Sète et un renforcement de la capacité de réponse à la lutte contre les pollutions en concentrant et en augmentant les stocks de barrage sur le site Port de Bouc à l'horizon 2024. Le matériel de dépollution, qui nécessite une maintenance plus contraignante, sera ensuite redéployé sur le site du Verdon (Gironde) pour une gestion nationale. Ce site fournira le matériel pour l'effort ultérieur de dépollution.

Le centre POLMAR Terre de Sète a participé en mai 2022 à un exercice de lutte en frange littorale piloté par la DDTM 66 sur le port du Barcares. Un exercice de lutte contre la pollution a été réalisé sur le littoral des Bouches du Rhône en octobre 2022. Cet exercice a impliqué le centre de stockage POLMAR de Port de Bouc. La connaissance du matériel et l'expérience des agents au sein des centres POLMAR

Les centres de stockage POLMAR Terre:

- assurent la disponibilité et la distribution du matériel de lutte contre les pollutions par hydrocarbures en cas de crise.
- assurent l'entretien et la maintenance du matériel
- participent à la formation des agents en charge du déploiement des matériels
- participent aux exercices POLMAR Terre organisés par les DDTM

Terre ou des Centres Opérationnelles de Balisage est une compétence à maintenir grâce à la participation aux exercices POLMAR Terre (un tous les trois ans par département).



Exercice
POLMAR TERRE
Port Barcares



Contrôler la sécurité des navires

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète, assurent le contrôle de la conformité des navires aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Sur la façade Méditerranée, 3500 navires français (le quart de la flotte nationale) sont en service. La flotte des navires est composée à 80 % de navires d'une longueur inférieure à 12 m.

L'année 2022 n'a été impacté par l'épidémie de la COVID-19 qu'en tout début d'année (janvier) avec une suspension des visites de sécurité à bord des navires étrangers durant un mois . Cela à conduit à une diminution en proportion des objectifs de contrôle par l'État du Port (PSC).

Dans le détail, l'activité de contrôle du pavillon en 2022, est de 2316 visites de navires par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres Pour ces 2316 inspections de navires, incluant 336 visites de navires à passagers, la répartition est la suivante :

- 1710 visites sur des navires <12 m (dont 625 visites assurées par les ULAM des DML qui maintiennent leur nombre de visites et assurent 36 % des visites cette année).
- 401 visites sur des navires entre 12 et 24 m
- 181 visites sur des navires > 24 m

Les centres de sécurité des navires PACA-Corse et Occitanie (CSN) :

- réalisent les inspections et audits des navires du pavillon
- réalisent les exigences de contrôles des navires étrangers dans le cadre du contrôle par l'État du Port
- réalisent les inspections environnementales et les contrôles suretés des navires étrangers
- participent aux études et suivi des nouvelles constructions
- participent à la réforme du régime d'inspection (AM 2022)

En sus de ces visites, il faut ajouter la conduite de 6 audits ISM de compagnies maritimes et 45 conduites d'audits navires dans le cadre des conventions internationales ISM, ISPS et MLC. Une activité conséquente équivalente à l'année 2019 de référence avant le COVID et traduisant un retour à la normale.

En parallèle du suivi des navires en service, la DIRM MED a mis en service 147 navires (dont 106 d'une longueur inférieure à 12 m). La commission régionale de sécurité s'est réunie 7 fois pour un total de 99 procès-verbaux

d'étude de navire. Ce niveau est équivalent à l'année 2019 de référence et confirme la pleine reprise de l'activité maritime régionale.

Les CSN assurent également le contrôle des navires par l'État du port, qui consiste à inspecter les navires de commerce étrangers faisant escale dans les ports de la façade. Cette activité pilotée par la commission européenne et le mémorandum de Paris fait l'objet de la directive UE 2009/16. L'organisation à l'échelle européenne conduit à une quantification des contrôles pour chaque Etat côtier (soit 1050



pour la France en 2022). En 2022, l'objectif initial décliné par la DGAMPA était de 378 inspections pour la façade méditerranéenne. Fin décembre 2022, la DIRM atteint 89 % les objectifs. Avec 330 inspections réalisées, et après prise en compte des effets de la pandémie sur le début d'année 2022, la façade Méditerranée a assuré 95% des objectifs corrigés (347 inspections). Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires, des armements, des pavillons et des sociétés de classification. En 2022, 7 navires ont fait l'objet d'une immobilisation.

Dans le cadre des objectifs nationaux de contrôle de la qualité des combustibles marins prévu par la directive UE 2016/802, les exigences fixées par la DAM pour la DIRM était de 216 inspections incluant 65 analyses par un laboratoire agréé. Fin 2022, malgré une courte suspension en début d'année en raison de la pandémie, les objectifs ont été dépassés avec 230 inspections SOx et 66 analyses. En complément, la campagne de contrôle MAR-SOx mise en place grâce à un soutien de l'EMSA a permis de réaliser 82 contrôles

supplémentaires par drone avec un effort de 60 % de contrôle sur les navires à passagers (ferries et navires de croisière). Cet exercice 2022 a été réalisé dans le cadre d'une forte sensibilité des citoyens et des municipalités à la problématique de la qualité de l'air.

4 infractions ont été constatées cette année alors qu'aucune n'avait été constatée en 2021. Ces dossiers font l'objet de poursuites judiciaires par le procureur de la république de Marseille. La mise en place en 2022 de la procédure CJIP (convention judiciaire d'intérêt public) a permis de finaliser une infraction datant de 2018 et un traitement rapide des nouvelles infractions (2 sur 4). En 2022, plusieurs collaborations entre les différents services de la DIRM (CROSS, CSN, direction), le parquet, la gendarmerie maritime ont permis de renforcer le dispositif de lutte contre les pollutions.

En 2022, la DIRM avait un objectif de 18 inspections sûreté à bord des navires étrangers (visite DAO). Pour cette deuxième année les objectifs DIRM de 18 visites ont été assurés par les deux CSN.

Le transfert de gestion des 70 navires de plus de 24 m (hors navires à passagers) aux sociétés de classification est en phase finale (88 % de délégation effective fin 2022). Les derniers transferts seront réalisés en 2023 en complément de sortie de flotte. En 2022, le deuxième volet de la réforme correspondant à l'abandon de la périodicité des visites et à la délivrance d'un permis de navigation sans limite de validité pour les navires de moins de 24 m (hors navires à passagers) est entré en vigueur au 01/01/2022. Au cours de l'année, des difficultés de mise en place inhérente aux instructions nationales sur les visites de passations et aux incertitudes sur la responsabilité juridique ont été constatés. Le taux de transfert lors des visites de passation est de fait inégal selon les services. A l'échelle de la DIRM Méditerranée, le taux de transfert atteint 32 % des visites, soit au niveau de la flotte concernée par la réforme un basculement de 13,5 %.



3 500 navires (**1/4** de la flotte nationale)

2 316 inspections de sécurité des navires professionnels

51 audits navires ou compagnies

7 CRS - **109** PV

330 inspections PSC (**95%** des objectifs corrigés)

Coordonnées des services

Siège de la DIRM
16 rue Antoine Zattara
CS70248
13331 Marseille cedex 3
tél : 04 86 94 67 00
dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

MICO

mission-coordination.dirm-med@mer.gouv.fr

SG

sg.dirm-med@mer.gouv.fr

SRC

src.dirm-med@mer.gouv.fr

SEF

emploi-formation.dirm-med@mer.gouv.fr

SPBM

cob-ajaccio@mer.gouv.fr
cob-bastia@mer.gouv.fr
cob-bonifacio@mer.gouv.fr
cob-cannes@mer.gouv.fr
cob-marseille@mer.gouv.fr
cob-sete@mer.gouv.fr
cob-toulon@mer.gouv.fr

SSGM

ssgm-marseille@mer.gouv.fr

CSN PACA Corse

csn-marseille@mer.gouv.fr

CSN Occitanie

csn-sete@mer.gouv.fr

SAE

affaires-economiques.dirm-med@mer.gouv.fr

CROSS Méditerranée

cross-med-la-garde@mer.gouv.fr

Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia

lpma-bastia@mer.gouv.fr

Lycée de la mer Paul Bousquet

LM-Sete@mer.gouv.fr

Glossaire

AESM

Agence européenne pour la sécurité maritime

AEP

Autorisation européenne de pêche

AIUTU

Projet de création de 2 zones de conservation halieutiques en Corse

ANC

Aide à la navigation de complément

ANM

Aide à la navigation maritime (ESM+ANC)

APB

Armement des phares et balises

AT COVID

Arrêt temporaire COVID

BEP

Brevet d'études professionnelles

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

CACEM

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CGEM

Conduite et gestion de l'environnement marin

CMF

Conseil maritime de façade

CNSP

Centre national de surveillance des pêches

CROSS MED

Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée

CRPMEM

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

CRS

Commission régionale de sécurité

CSN

Centre de sécurité des navires

DAM

Direction des affaires maritimes

DGAMPA

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

DCS

Dispositif de contrôle et de surveillance

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM

Direction interrégionale de la mer

DMLC

Direction de la mer et du littoral de la Corse

DPM

Domaine public maritime

DPMA

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPI

Équipement de protection individuelle

DSF

Document stratégique de façade

DST

Dispositif de séparation de trafic

ENIM

Établissement national des invalides de la marine

ENSM

École nationale supérieure maritime

ESM

Établissement de signalisation maritime

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEAMPA

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FIN

Fédération des industries nautiques

IGEM

Inspection générale de l'enseignement maritime

IGF

International Code of Safety for Ship Using Gases or Other Low-flashpoint Fuels

ISM

International safety management

ISPS

International ship and port facility security

LPM

Lycée professionnel maritime

MICO

Mission de coordination des politiques publiques

MLC

Maritime Labour Convention

OFB

Office français de la biodiversité

OMI

Organisation maritime internationale

ORSEC

Organisation de la réponse de la sécurité civile

PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAMM

Plan d'action pour le milieu marin

PCP

Politique commune des pêches

PMOU

Paris memorandum of understanding

PO

Programme opérationnel

POLMAR

Pollution maritime

PSC

Port state control

Qualiopi

Certification qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences

SAE

Service des affaires économiques

SRC

Service Réglementation-contrôle

SATI

Système automatisé de traitement des inspections

SDIS

Service départemental d'incendie et de secours

SEF

Service Emploi-Formation

SG

Secrétariat général

SOx

Sulfur oxides

STCW

Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers

SMDSM

Système mondial de détresse et de sécurité en mer

SPBMED

Service des phares et balises de Méditerranée

SRR

Search and rescue region

SSGM

Service de santé des gens de mer

SURNVA

surveillance de la navigation

ULAM

Unité littorale des affaires maritimes

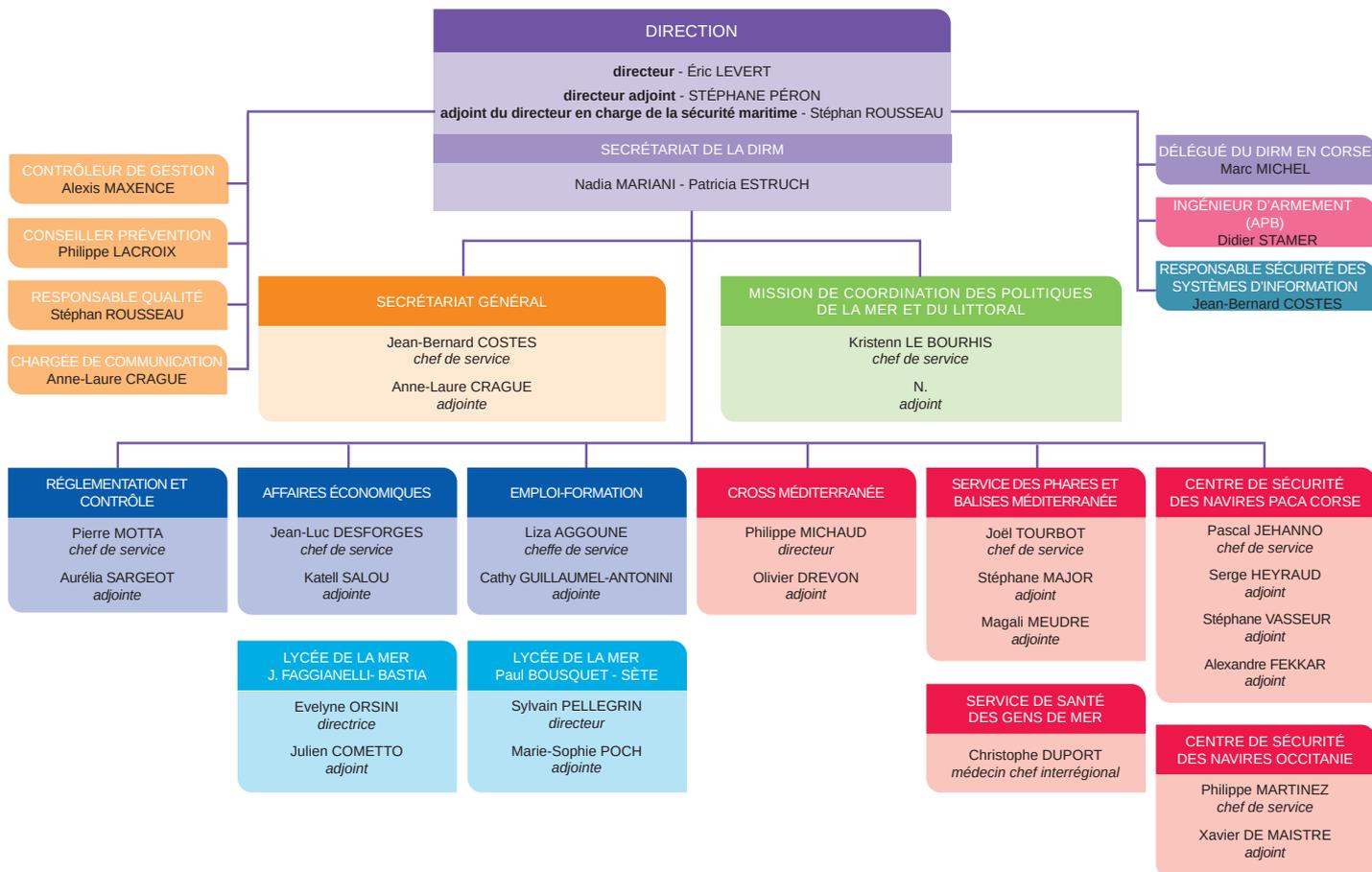
VAE

Validation des acquis de l'expérience

ZCH

Zone de conservation halieutique

Organigramme de la DIRM Méditerranée



1^{er} janvier 2023

2022 en chiffres

MOYENS D'ACTION

HUMAINS

197 équivalents temps plein (ETP DIRM)
42 agents de la Marine Nationale en CROSS
53 ETP hors DIRM en lycées professionnels
40 marins APB pour armement des navires P&B

FINANCIERS

7,75 M€ sur le BOP 205
62% fonctionnement - **5%** investissement -
33% subventions
Engagement développement durable
verdissement flotte véhicule : **12/83**
véhicules légers

NAUTIQUE

1 patrouilleur des affaires maritimes
1 baliseur océanique armé APB
5 vedettes ou navires de travaux armés APB
1 ingénieur d'armement APB pour suivi
flotte DCS

IMPLANTATIONS

15 sites
9 départements
3 régions
1900 km de littoral

PÊCHE MARITIME ET AQUACULTURE MARINE

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

CRISE UKRAINE
1 795 000 € d'aides à **145** entreprises
éligibles
PLAN WEST MED
3 043 jours de réduction du segment
chalut **8,2 M€** - total cumulé des aides
publiques mobilisables du PSF
FONDS D'INTERVENTION MARITIME
2 454 000 € - 15 dossiers instruits

CONTRÔLES

770 AEP instruites (autorisation européenne
de pêche)
1 314 autorisations régionales de pêche de
loisir en aires marines protégées
9 870 autorisations thon rouge loisir
30 sanctions administratives prononcées
17 100 € - montant cumulé de ces amendes

FORMATION DES GENS DE MER

2 lycées maritimes - **408** élèves inscrits en formation initiale
12 644 titres de formation délivrés
3 audits de centres de formation
30 centres de formation agréés
7 commissions de validation des examens
123 sessions de formation validées
50 nouvelles demandes d'agrèments

MISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES DE LA MER ET DU LITTORAL

1,6 M€ engagés en faveur du milieu marin (valorisation sédiments de dragage portuaires, sensi-
bilisation, éducation à l'environnement...)
180 participants au forum sur les mouillages **50 %** de nouveaux inscrits

SÉCURITÉ MARITIME

SIGNALISATION MARITIME

1 169 aides à la navigation maritime (ANM)
235 avis aux navigateurs
218 interventions de maintenance aides à
la navigation
15 dossiers de demande de balisage suivis,
28 % des demandes nationales
5 opérations d'investissement
structurantes, pour un budget de
400 000 € engagés (pluriannuel)

SAUVETAGE ET ASSISTANCE

4 230 opérations coordonnées ou suivies
par le CROSS (SR) dont **90 %** pour les
activités plaisance, loisirs nautiques et
activités littorales
9 880 personnes impliquées dans les
opérations coordonnées par les CROSS
1 438 demandes de mouillage (CROSS)
+ **183 %** par rapport à 2021

SÉCURITÉ DES NAVIRES

3 500 navires français (**1/4** de la flotte
nationale)
2 316 inspections de sécurité des navires
professionnels dont **36 %** sur des navires >12m
51 audits navires ou compagnies (ISM/ISPS/MLC)
330 inspections des navires étrangers par l'État
du port - **7** immobilisations
99 PV CRS navires en **7** CRS
147 navires mis en service
230 inspections SOx + **82** par drone - **4** infractions
18 inspections sûreté DAO

SURVEILLANCE DES POLLUTIONS

206 signalements ou détections de
pollution en mer dont **50** confirmées **36**
par hydrocarbure

SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

63 suivis de navires en avarie ou stoppés
pour maintenance
+ **36 %** par rapport à 2021

DISPOSITIF DE SÉPARATION DU CANAL CORSE

14 090 navires enregistrés lors de leur
passage dans le dispositif
une moyenne de **38** navires/jour

SANTÉ DES GENS DE MER

9 661 visites médicales de marins

25 visites de navires



**SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interrégionale
de la mer Méditerranée

16 rue Antoine Zattara
13003 Marseille
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
